

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Appel à manifestations d'intérêt pour un poste de membre du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments

(2013/C 138/09)

Les personnes intéressées par un poste de membre du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments instituée par le règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ⁽¹⁾, sont invitées à présenter leur candidature, les postes de sept des quatorze membres du conseil d'administration étant à pourvoir. Le siège de l'Autorité se situe à Parme (Italie).

L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) constitue la clé de voûte du système d'évaluation des risques de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. L'Autorité a été instituée afin de fournir des avis scientifiques et une assistance scientifique à la politique et à la législation de l'Union dans tout domaine susceptible d'avoir une incidence directe ou indirecte sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, ainsi qu'en ce qui concerne des questions qui y sont étroitement liées dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux et le domaine phytosanitaire. Elle fournit une information indépendante sur ces sujets et assure la communication sur les risques. Sa mission consiste également à rendre des avis scientifiques dans de nombreux domaines en relation avec la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux et lorsque la législation de l'Union le requiert, notamment concernant les nouvelles technologies alimentaires, comme les OGM. Par son indépendance, la qualité scientifique de ses avis et des informations qu'elle diffuse, la transparence de ses procédures et sa diligence à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, l'Autorité est largement reconnue comme une référence. Outre son propre personnel spécialisé, l'Autorité est soutenue par des réseaux d'organismes compétents au niveau de l'UE.

Contexte juridique

Conformément à l'article 25 du règlement précité, «Les membres du conseil d'administration sont désignés de manière à assurer le niveau de compétence le plus élevé, un large éventail d'expertise et, dans le respect de ces critères, la répartition géographique la plus large possible». En outre, quatre des membres du conseil d'administration «doivent disposer d'une expérience acquise au sein d'organisations représentant les consommateurs et d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire».

Par ailleurs, il est indiqué, au considérant 40 du règlement précité, que «la coopération avec les États membres est aussi indispensable» et, au considérant 41, qu'«il convient de désigner le conseil d'administration de façon à assurer le niveau de compétence le plus élevé, un large éventail d'expertise, en gestion et en administration publique par exemple, ainsi que la répartition géographique la plus large possible dans le cadre de l'Union. Pour faciliter les choses, un système de rotation des divers pays d'origine des membres du conseil d'administration devrait être mis en place, aucun poste n'étant réservé à des ressortissants de tel ou tel État membre.»

⁽¹⁾ JO L 31 du 1.2.2002, p. 1.

Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Les responsabilités du conseil d'administration comprennent notamment:

- le suivi général des activités de l'Autorité, afin de s'assurer que celle-ci accomplit sa mission et exécute les tâches qui lui ont été confiées conformément à son mandat et dans un esprit d'indépendance et de transparence;
- la nomination du directeur exécutif sur la base d'une liste de candidats proposée par la Commission et, si nécessaire, sa révocation;
- la nomination des membres du comité scientifique et des groupes scientifiques, qui seront chargés de fournir les avis scientifiques de l'Autorité;
- l'adoption des programmes de travail annuels et pluriannuels de l'Autorité et du rapport général relatif aux activités annuelles;
- l'adoption du règlement intérieur et de la réglementation financière de l'Autorité.

Le fonctionnement du conseil d'administration repose sur des réunions officielles, des sessions à huis clos, des contacts informels entre ses membres et des échanges de courriers. Les documents de l'EFSA et la correspondance du conseil d'administration sont rédigés en anglais et les réunions informelles ou à huis clos se tiennent également en anglais. L'interprétation des réunions officielles est assurée si les membres en éprouvent le besoin. Le conseil d'administration se réunit quatre à six fois par an, principalement à Parme.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatorze membres et d'un représentant de la Commission, conformément à l'article 25, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 178/2002 ⁽¹⁾. Quatre des membres retenus doivent disposer d'une expérience acquise au sein d'organisations représentant les consommateurs et d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire. Le mandat de sept des membres du conseil d'administration actuel s'achève le 30 juin 2014, en application de la décision 2010/C 171/05 du Conseil ⁽²⁾. Le mandat des sept autres membres prendra fin le 30 juin 2016, en application de la décision 2012/C 192/01 du Conseil ⁽³⁾.

La liste des membres actuels du conseil d'administration peut être consultée sur le site web de l'EFSA <http://www.efsa.europa.eu/fr/mb/mbmembers.htm>

La présente publication concerne les candidatures relatives aux postes des sept membres du conseil d'administration dont le mandat prend fin le 30 juin 2014.

Qualifications requises pour le poste et critères de sélection

Les membres du conseil d'administration possèdent les niveaux de compétence les plus élevés, apportent un large éventail d'expertise utile et s'engagent à agir en toute indépendance.

À cet effet, les candidats sont tenus de compléter un formulaire de candidature ainsi qu'un formulaire de déclaration d'intérêts qui comprennent des engagements et déclarations sur l'honneur spécifiques dont la non-signature peut entraîner l'exclusion de la procédure d'appel à candidatures (voir annexes). Une fois désignés par le Conseil, ils seront tenus d'établir chaque année une déclaration d'intérêts écrite et de déclarer, avant chaque réunion du conseil d'administration, tout intérêt qui pourrait être considéré comme préjudiciable à leur indépendance en fonction des différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

Cette déclaration d'intérêts a pour objet de démontrer la capacité du candidat à exercer les fonctions de membre du conseil d'administration de l'EFSA conformément aux dispositions des règles internes de l'Autorité en matière d'indépendance (<http://www.efsa.europa.eu/en/values/independence.htm>) et au code de conduite du conseil d'administration de l'EFSA (<http://www.efsa.europa.eu/en/efsawho/mb.htm>). Ces règles prévoient que les membres du conseil d'administration s'abstiennent de participer à toute activité qui pourrait déboucher sur un conflit d'intérêts ou susceptible de provoquer la perception d'un conflit d'intérêts par le grand public.

⁽¹⁾ JO L 31 du 1.2.2002, p. 13.

⁽²⁾ JO C 171 du 30.6.2010, p. 3.

⁽³⁾ JO C 192 du 30.6.2012, p. 1.

La situation particulière d'un candidat postulant comme membre au titre d'une expérience acquise au sein d'organisations représentant les consommateurs et d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire sera prise en considération. Voir ci-dessous la section intitulée: «Membres du conseil d'administration ayant acquis de l'expérience au sein d'organisations représentant les consommateurs ou d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire»

Pour être recevables, les candidatures doivent être déposées par des ressortissants d'un État membre de l'UE pouvant démontrer:

- 1) qu'ils possèdent au moins 15 années d'expérience dans un ou plusieurs des cinq domaines figurant ci-dessous, dont 5 années dans un emploi de haut niveau:
 - la fourniture d'avis scientifiques indépendants et d'une assistance scientifique et technique à l'élaboration de la politique et de la législation de l'Union européenne dans tous les domaines ayant une incidence directe ou indirecte sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux,
 - la gestion et l'administration publique (y compris les ressources humaines et les aspects juridiques et financiers),
 - l'élaboration de politiques garantissant l'intégrité, l'indépendance, la transparence, des pratiques éthiques et des conseils de qualité scientifique élevée tout en maintenant la fiabilité aux yeux des parties prenantes,
 - une communication et une information efficaces du public sur les travaux scientifiques,
 - le maintien de la nécessaire cohérence entre les fonctions d'évaluation des risques, de gestion des risques et de communication sur les risques;
- 2) qu'ils possèdent au moins cinq années d'expérience dans le cadre d'un travail en rapport avec la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ou avec tout autre domaine en relation avec la mission de l'Autorité, notamment la santé et le bien-être des animaux, la protection de l'environnement, la santé des végétaux et la nutrition;
- 3) qu'ils sont aptes à travailler dans un environnement multilingue, multiculturel et pluridisciplinaire;
- 4) qu'ils s'engagent à agir en toute indépendance:

Ils sont supposés observer les normes de conduite les plus exigeantes en matière d'éthique, faire preuve d'honnêteté, d'indépendance, d'impartialité et de discrétion, ne pas prendre en considération leur intérêt personnel et éviter toute situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts personnel;

Les critères suivants s'appliqueront à l'évaluation des candidats, qui sera fondée sur leurs mérites respectifs et leur engagement à agir en toute indépendance:

- expertise et aptitude à contribuer efficacement à un ou plusieurs des domaines de compétence susmentionnés;
- expertise dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ou dans d'autres domaines en rapport avec la mission de l'autorité;
- aptitude à travailler dans un environnement multilingue, multiculturel et pluridisciplinaire.

La liste des candidats présélectionnés sera également analysée au regard des exigences suivantes concernant la composition du conseil d'administration:

- le bon équilibre de l'expertise collective des membres du conseil d'administration;
- la répartition géographique la plus large possible à partir d'une rotation des différentes nationalités des membres du conseil d'administration.

À cet effet, il convient d'indiquer que les membres dont le mandat expire le 30 juin 2014 ou le 30 juin 2016 sont des ressortissants belge, chypriote, danois, finlandais, français, italien, polonais, portugais, roumain, slovaque, suédois, tchèque et du Royaume-Uni. À ce jour, le conseil d'administration n'a pas encore compté de membre de nationalité bulgare, estonienne, lettone, lituanienne, luxembourgeoise ou maltaise.

Participation aux réunions du conseil/Remboursement de frais et indemnités

Les membres devront s'engager à participer assidûment aux réunions du conseil d'administration. Les candidats sont invités à confirmer leur capacité à prendre une part active au conseil d'administration dans le formulaire de candidature. Selon les estimations, le conseil devrait se réunir quatre à six fois par an. Non rémunérés, les membres du conseil d'administration bénéficient du remboursement de leurs frais ordinaires de déplacement et de séjour. En outre, des indemnités pourront leur être versées pour chaque jour de participation aux réunions, conformément à l'article 12 du règlement intérieur du conseil d'administration de l'EFSA, qui dispose que: «Les membres du conseil d'administration, à l'exception du représentant de la Commission et des personnes employées par une institution ou organisme public national, percevront une indemnité journalière de 385 EUR pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils assistent.»

Membres du conseil d'administration ayant acquis de l'expérience au sein d'organisations représentant les consommateurs ou d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire

Les candidats sont invités à préciser, justificatif à l'appui, s'ils souhaitent être considérés comme l'un des quatre membres du conseil d'administration ayant une expérience au sein d'organisations représentant des consommateurs ou d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire. Le justificatif doit détailler l'expérience acquise au sein d'organisations représentant les consommateurs ou d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire.

Désignation et durée du mandat

À l'exception du représentant de la Commission, qui est désigné par la Commission elle-même, les membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil, après consultation du Parlement européen, à partir de la liste établie par la Commission sur la base du présent appel à manifestations d'intérêt. Le mandat aura une durée de quatre ans, renouvelable une fois. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la liste de la Commission sera rendue publique et qu'ils ont le droit de s'opposer à la publication de leur nom en prenant contact avec la Commission à l'adresse indiquée dans la déclaration spécifique de confidentialité pour le présent appel (voir également la section intitulée «Protection des données à caractère personnel»). L'exercice de ce droit ne portera pas préjudice à la candidature. Les personnes qui sont retenues sur la liste de la Commission mais ne sont pas désignées peuvent être invitées à figurer sur une liste de réserve à laquelle il sera fait appel en cas de besoin pour remplacer des membres qui ne seraient pas en mesure d'achever leur mandat.

Égalité des chances

Le plus grand soin sera apporté à la prévention de toute forme de discrimination, les femmes étant particulièrement encouragées à poser leur candidature.

Procédure de candidature et date de clôture

Les candidatures doivent respecter les conditions ci-dessous, sous peine de ne pas être prises en considération:

- 1) Les personnes intéressées *doivent impérativement* utiliser le formulaire de candidature et celui de déclaration d'intérêts joints en annexe qui peuvent être complétés en ligne et téléchargés du site web de la direction générale de la santé et des consommateurs à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/food/efsa/efsa_management_board_en.htm

Une fois complétés, ces formulaires doivent être imprimés (en cas d'utilisation de la version en ligne), signés et datés par le candidat.

- 2) Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants:

- a) le formulaire de candidature dûment rempli (et signé);
- b) le formulaire de déclaration d'intérêts dûment rempli (et signé);
- c) un CV de 1,5 page au *minimum* et de 3 pages au *maximum*.

- 3) Le formulaire de candidature, le formulaire de déclaration d'intérêts, le CV et les pièces justificatives doivent être rédigés dans une langue officielle de l'Union européenne. Bien que cela ne soit pas obligatoire, il serait toutefois souhaitable d'y joindre un résumé de l'expérience du candidat, et d'autres informations pertinentes pourraient être fournies, en anglais, de manière à faciliter la procédure de sélection. Toutes les candidatures seront traitées de manière confidentielle. Les justificatifs doivent être fournis ultérieurement, sur demande.

- 4) La **date limite ultime** de dépôt des candidatures est le **12 juillet 2013**.
- 5) Le dossier de candidature complet doit être:
- a) envoyé par la poste ou par un service de messagerie, au plus tard le **12 juillet 2013**, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la santé et des consommateurs
Unité 03
À l'attention de M. R. VANHOORDE (Candidature au conseil d'administration de l'EFSA)
Bureau F-101 (Tour) 04/168
1049 Bruxelles
BELGIQUE

- b) ou déposée directement à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la santé et des consommateurs
Unité 03
À l'attention de M. R. VANHOORDE (Candidature au conseil d'administration de l'EFSA)
Avenue du Bourget 1-3
1140 Bruxelles (Evere)
BELGIQUE

avant 16 heures le **12 juillet 2013**. Dans le cas b), un récépissé doit être demandé en tant que preuve du dépôt de la candidature. Il doit être daté et signé par le fonctionnaire du service central du courrier de la Commission qui en assure la réception. Le service est ouvert de 8 heures à 17 heures du lundi au jeudi et de 8 heures à 16 heures le vendredi. Il est fermé le samedi, le dimanche et les jours fériés de la Commission.

Les candidatures envoyées par courrier électronique ou par télécopieur, ou encore celles envoyées directement à l'Autorité européenne de sécurité des aliments, ne seront pas acceptées.

- 6) Par le dépôt d'une candidature, les candidats acceptent les procédures et conditions énoncées dans le présent appel et dans les documents auxquels il est fait référence. Lorsqu'ils établissent leur candidature, les candidats ne peuvent en aucun cas renvoyer à des documents de quelque nature que ce soit fournis lors de candidatures antérieures (exemple: les photocopies de candidatures antérieures ne seront pas acceptées). Toute assertion inexacte lors de la communication des informations exigées peut entraîner l'exclusion du candidat.
- 7) Tous les candidats au présent appel à manifestations d'intérêt seront informés du résultat du processus de sélection.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1). Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité des données concernées. Pour de plus amples renseignements sur la portée du traitement de leurs données à caractère personnel, le but poursuivi et les moyens utilisés, les candidats peuvent consulter la déclaration de confidentialité publiée sur la page d'accueil du site dédié à l'appel à manifestations d'intérêt, à l'adresse: http://ec.europa.eu/food/efsa/efsa_management_board_en.htm

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

**APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Tous les champs applicables doivent être dûment complétés (en ligne au moyen du formulaire à télécharger à l'adresse http://ec.europa.eu/food/efsa/efsa_management_board_en.htm ou sur papier, en lettres capitales et à l'ENCRE NOIRE, également lorsque des pages supplémentaires sont jointes). Le formulaire doit être daté et signé.

1. Nom de famille ⁽¹⁾: Prénoms:
Titre:

2. Adresse de correspondance ⁽²⁾: N°:
Code postal: Localité: Pays:
Numéro de téléphone Adresse électronique

3. Date de naissance: Jour: Mois: Année:

4. Sexe: Masculin Féminin

5. Nationalité ⁽³⁾:

AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EE	ES	FI	FR	GB	GR	HU	IE

IT	LT	LU	LV	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SI	SK

6. Connaissances linguistiques ⁽⁴⁾:

Inscrivez le chiffre suivant (1, 2 ou 3) dans la ou les cases correspondantes:

1 pour la langue maternelle ou principale;

2 pour la ou les deuxièmes langues;

3 pour les autres langues connues.

BG	CY	CS	DA	DE	EL	EN	ES	ET	FI	FR	HU	IT	LT	LV

ML	NL	RO	PL	PT	SL	SK	SV	Autre(s) (à préciser)

⁽¹⁾ IMPORTANT: La présente manifestation d'intérêt sera enregistrée sous ce nom. Il y a lieu de le mentionner dans toute correspondance. Si les diplômes et certificats joints à la présente manifestation d'intérêt sont établis à un autre nom (par exemple le nom de jeune fille), il y a lieu de l'indiquer ci-après:

.....

⁽²⁾ Il y a lieu d'informer les services de la Commission de tout changement d'adresse.

⁽³⁾ Abréviations basées sur les codes de pays ISO 3166.

⁽⁴⁾ Abréviations basées sur les codes de langue ISO 639.

7. Organisme qui vous emploie actuellement (le cas échéant, indiquez que vous êtes travailleur indépendant ou sans emploi).

Nom:	
Adresse:	

8. Qualifications requises pour le poste

8a. Niveau de qualification

	Oui/Non
1. Au moins 15 années d'expérience, dont 5 à un niveau de direction, pour guider l'EFSA dans sa mission	
2. Au moins 5 années d'expérience dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ou dans d'autres domaines en rapport avec la mission de l'EFSA (santé et bien-être des animaux, santé des végétaux, protection de l'environnement ou nutrition)	

8b. Détailler les années d'expérience mentionnées au point 8a:

--

8c. Veuillez décrire brièvement les principaux domaines de compétence dont vous pourriez, selon vous, faire profiter le conseil d'administration (voir le point *Qualifications requises pour le poste et critères de sélection, point 1*, de l'appel à manifestations d'intérêt)

1)

2)

3)

Autres:

8d. Veuillez décrire brièvement votre expertise dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ou dans d'autres domaines connexes aux travaux de l'Autorité et la manière dont elle pourrait contribuer à l'accomplissement de la mission de l'Autorité:

8e. Veuillez décrire brièvement votre aptitude à travailler dans un environnement multilingue, multiculturel et pluridisciplinaire.

9. Votre candidature doit-elle être considérée comme une manifestation d'intérêt pour un des quatre postes de membres du conseil d'administration ayant acquis de l'expérience au sein d'organisations représentant les consommateurs ou d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire?

OUI NON

Si oui: veuillez préciser votre expérience [selon le cas et dans un seul encadré: a) ou b)]

a) Expérience acquise au sein d'organisations représentant les consommateurs: indiquez les nom(s) et adresse(s) de la ou des organisations représentant les consommateurs et motivez l'expérience acquise [fonction(s) exercée(s) et nombre d'années d'activité dans la ou les fonctions]:

ou

b) Expérience acquise dans d'autres groupes d'intérêt dans la chaîne alimentaire: indiquez les nom(s) et adresse(s) de la ou des organisations représentant d'autres intérêts dans la chaîne alimentaire et motivez l'expérience acquise [fonction(s) exercée(s) et nombre d'années d'activité dans cette ou ces fonctions]:

10. Pouvez-vous confirmer que vous êtes disposé à prendre une part active au conseil d'administration?

OUI NON

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1). Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité des données concernées. Pour de plus amples renseignements sur la portée du traitement de leurs données à caractère personnel, le but poursuivi et les moyens utilisés, les candidats peuvent consulter la déclaration de confidentialité publiée sur la page d'accueil du site dédié à l'appel à manifestations d'intérêt, à l'adresse: http://ec.europa.eu/food/efsa/efsa_management_board_en.htm

11. Déclaration:

1. je déclare sur l'honneur que les informations figurant ci-dessus sont exactes et complètes;
2. je déclare également sur l'honneur être ressortissant(e) d'un des États membres de l'Union européenne et y jouir de tous mes droits civiques;
3. je déclare également sur l'honneur que je n'ai pas fait l'objet d'un jugement constatant un délit affectant ma moralité professionnelle par une décision d'une autorité compétente d'un État membre ayant autorité de chose jugée;
4. je déclare également sur l'honneur que je n'ai pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit de fraude, de corruption ou d'implication dans des activités criminelles;
5. je m'engage à fournir, dès qu'elles me seront demandées, les pièces justificatives concernant ma manifestation d'intérêt;
6. je confirme ma volonté de prendre l'engagement d'agir indépendamment de toute instruction externe, d'établir chaque année une déclaration d'intérêts écrite et de déclarer, avant chaque réunion du conseil d'administration, tout intérêt qui pourrait être considéré comme préjudiciable à mon indépendance en fonction des différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion;
7. je confirme que, si je suis désigné par le Conseil, je suis disposé à me retirer des postes considérés comme incompatibles avec la fonction de membre du conseil d'administration de l'EFSA.

Je n'ignore pas que toute assertion inexacte dans les renseignements fournis dans le présent formulaire, le défaut de fourniture des pièces requises ou toute fausse déclaration peuvent entraîner l'exclusion de ma candidature du présent appel.

Fait à (*lieu*) le (*date*)

Signature:

Les candidats doivent en outre fournir:

- le formulaire de déclaration d'intérêt (rempli et signé)
- un CV d'une longueur de 1,5 page au *minimum* et de 3 pages au *maximum*

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Tous les champs applicables doivent être dûment complétés (en ligne au moyen du formulaire à télécharger à l'adresse http://ec.europa.eu/food/efsa/efsa_management_board_en.htm ou sur papier, en lettres capitales et à l'ENCRE NOIRE, également lorsque des pages supplémentaires sont jointes). Le formulaire doit être daté et signé.

Il est à noter que, la qualité de l'expertise scientifique étant par nature fondée sur une expérience préalable, l'existence d'un intérêt n'entraîne pas obligatoirement celle d'un conflit d'intérêts.

Titre (Mme, M., Dr, Pr): _____

Prénom: _____

Nom de famille: _____

Profession: _____

déclare par la présente l'existence des intérêts suivants:

(Veuillez indiquer l'intérêt que vous ou vos proches détenez actuellement ou avez détenu au cours des cinq dernières années)

I. Intérêt économique ⁽⁴⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

II. Membre d'un organe de gestion ou structure équivalente ⁽⁵⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

III. Membre d'un comité consultatif scientifique ⁽⁶⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

IV. Emploi ⁽⁷⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

V. Consultance/conseil ad hoc ou occasionnels ⁽⁸⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

VI. Financement de travaux de recherche ⁽⁹⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

Veillez indiquer également si le (co)financement des travaux de recherche reçu du secteur privé au cours de l'année précédant la présentation de la déclaration d'intérêt dépasse 25 % du budget de recherche annuel que vous gérez pour le domaine concerné ou dont vous bénéficiez d'une manière ou d'une autre, y compris le financement des travaux de recherche dont bénéficie votre organisme:

(oui ou non): _____

VII. Propriété intellectuelle ⁽¹⁰⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

VIII. Autres participations ou affiliations ⁽¹¹⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

IX. Divers ⁽¹²⁾	Actuellement ⁽¹⁾ Veuillez répondre par oui ou non	Précédemment ⁽¹⁾ depuis/jusqu'à (mois/année)	Nom de l'organisme ⁽²⁾	Objet ⁽³⁾

Si vous devez utiliser plusieurs feuillets supplémentaires pour déclarer vos intérêts, veuillez signer chacun de ces feuillets et les joindre au présent formulaire.

1. Veuillez indiquer les activités en cours. Précisez la date de début (mois/année). Pour les activités terminées réalisées au cours des cinq dernières années, veuillez indiquer les dates de début et de fin (mois/année).
2. Veuillez indiquer le nom, l'adresse et l'activité de l'organisation.
3. Veuillez indiquer l'activité de l'organisation et son rapport avec la mission de l'EFSA.
4. Veuillez indiquer tout intérêt économique ou toute participation dans une entité ayant un intérêt pour l'objet mentionné, ou dans une filiale d'une telle entité ou d'une société dans laquelle une telle entité détient une participation, y compris sous la forme d'actions, cotées en bourse ou non, ou d'obligations. Les instruments financiers sur lesquels l'intéressé n'a aucune influence ne seront pas pris en compte aux fins de la présente décision.

5. Veuillez indiquer toute participation au processus décisionnel interne (par exemple, membre d'un conseil d'administration ou d'un organe de direction) d'une entité publique ou privée ayant un intérêt pour l'objet mentionné.
6. Veuillez indiquer toute participation aux travaux d'un comité consultatif scientifique, qu'il soit permanent ou ad hoc, géré par un organisme ayant un intérêt pour l'objet mentionné et pouvant influencer ses résultats. Cela inclut la participation passée à des activités scientifiques menées avec l'EFSA, par exemple en tant que membre de groupes scientifiques, de groupes de travail et de réseaux. Tout conseil relatif au développement de produits doit être déclaré exclusivement dans la rubrique «Consultance ad hoc ou occasionnelle».
7. Veuillez indiquer les activités en cours. Précisez la date de début (mois/année). Pour les activités terminées réalisées au cours des cinq dernières années, veuillez indiquer les dates de début et de fin (mois/année).
8. Veuillez indiquer toute activité ad hoc ou occasionnelle lors de laquelle l'intéressé fournit des conseils ou des services à des entreprises, à des associations sectorielles ou à d'autres organismes ayant un intérêt pour l'objet mentionné. Cela inclut également les services fournis à titre gracieux (c'est-à-dire gratuitement ou sans versement d'honoraires ou d'émoluments) et tout conseil relatif à des produits ainsi qu'à la mise au point ou à la méthode d'évaluation de ceux-ci.
9. Veuillez indiquer tout financement de travaux de recherche ou de développement relatifs à l'objet mentionné, reçu de toute entité publique ou privée par l'intéressé à titre personnel ou relevant de la sphère d'influence professionnelle de cette personne. La proportion globale de chaque financement dans le financement annuel relevant de la sphère d'influence professionnelle de ladite personne doit être indiquée. Doivent être mentionnés à ce titre les subventions, les loyers, le remboursement de dépenses, les parrainages et les bourses, y compris lorsqu'ils sont pris en charge par l'EFSA. Un regroupement par bailleur de fonds et financeur ou par objet est accepté.
10. Veuillez indiquer tout droit relatif à l'objet mentionné versé aux créateurs et propriétaires d'œuvres résultant de la créativité intellectuelle de l'homme, qui a généré un gain financier. La paternité de publications ordinaires ne doit pas être déclarée.
11. Veuillez indiquer toute participation ou affiliation n'entrant pas dans les catégories ci-dessus et pertinente aux fins de la présente décision, à toute entité ayant un intérêt pour l'objet mentionné, y compris les organisations professionnelles.
12. Veuillez indiquer tout intérêt n'entrant pas dans les catégories ci-dessus et pertinent aux fins de la présente décision.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1). Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité des données concernées. Pour de plus amples renseignements sur la portée du traitement de leurs données à caractère personnel, le but poursuivi et les moyens utilisés, les candidats peuvent consulter la déclaration de confidentialité publiée sur la page d'accueil du site dédié à l'appel à manifestations d'intérêt, à l'adresse: http://ec.europa.eu/food/efsa/efsa_management_board_en.htm

Déclaration:

1. je déclare sur l'honneur que les informations figurant ci-dessus sont exactes et complètes; je n'ignore pas que toute assertion inexacte lors de la communication des informations exigées peut entraîner l'exclusion de ma candidature;
2. je confirme ma volonté de prendre l'engagement d'agir indépendamment de toute instruction externe, d'établir chaque année une déclaration d'intérêt écrite et de déclarer, avant chaque réunion du conseil d'administration, tout intérêt qui pourrait être considéré comme préjudiciable à mon indépendance en fonction des différents points inscrits à l'ordre du jour;
3. je m'engage à fournir, dès qu'elles me seront demandées, les pièces justificatives concernant ma manifestation d'intérêt et j'accepte que, si je ne satisfais pas à cette obligation, mon acte de candidature puisse être considéré comme nul;
4. je confirme que, si je suis désigné par le Conseil, je suis disposé à me retirer des postes considérés comme incompatibles avec la fonction de membre du conseil d'administration de l'EFSA.

Fait à (*lieu*) le (*date*)

Signature:
